



« Nouvelles ruralités et Europe »

Synthèse du groupe de travail

Juillet 2019

Contributeurs : Gérard Peltre (RED), Didier Galet (Brie'Nov), Jean-Pierre Pellegrin (Unadel)

Rapporteur : Juliette Fradet (ANNR)

La ruralité un enjeu français mais également européen

Il y a **urgence à bâtir une véritable politique européenne à destination des territoires ruraux** européens afin de répondre aux attentes des citoyens européens qui, lors des différentes élections, ont témoigné de leur défiance vis-à-vis de l'Europe.

Pour cela il faut que la France appelle à l'élaboration d'un véritable « AGENDA RURAL EUROPÉEN », comme il y a un « agenda urbain européen » formant une politique européenne d'investissement et de développement des territoires ruraux perceptible par les habitants et les entrepreneurs.

Le parlement européen a voté la résolution de l'élaboration d'un agenda rural européen le 3 octobre 2018. La France doit appuyer cette résolution et inspirer l'Europe avec son Agenda Rural national qui vient d'être élaboré. L'existence de celui-ci demande d'être articulé avec une version européenne.

Pour que les territoires ruraux soient reconnus à l'échelle européenne il faut commencer par une véritable reconnaissance nationale. L'Etat doit les affirmer en tant que **pôles de développement et d'innovation**¹ et ainsi **fondée une politique volontariste**. Une image forte de la ruralité, se nourrissant du caractère entrepreneurial et de la capacité de résilience des ruraux, doit être promue et appeler à miser sur des réseaux d'échange entre acteurs et territoires.

Les Financements Européens pour les territoires ruraux

Le fonctionnement des fonds européens est complexe et des confusions nécessitent d'être levées sur les fonds mobilisables ou non pour les ruralités et par quel biais ils le sont.

Le fond FEADER (Fond Européen pour Agricole pour le Développement Rural), correspondant au second pilier de la Politique Agricole Commune (PAC), n'est pas le seul fond européen permettant des financements pour des développements de territoires ruraux. L'approche LEADER comme action spécifique financée uniquement par le fond FEADER a été élargie depuis cette période de programmation 2014-2020 par le développement local mené par les acteurs locaux (CLLD)². Le CLLD/LEADER permet d'obtenir une base minimum de financement post 2020 (sous réserve d'une remise en cause par les nouvelles instances européennes des textes votés ou communiqués) de 5%

¹ Proposition défendue par RED (*Communication de RED pour les élections européennes, Plaidoyer pour une Europe proche des citoyens et qui mise sur tous ses territoires !*, avril 2019)

² Voir *Politique de Cohésion 2014-2020, CLLD*

pour le FEDER en plus de 5% pour le FEADER (il existe également un CLLD urbain avec une base minimum de financement de 10% pour le FEDER). Il permet également de solliciter deux autres fonds du cadre stratégique commun : le FSE (Fond Social Européen) et le FEAMP (Fond Européen pour les Affaires Maritimes).

L'approche CLLD/LEADER fonctionnant sur une logique d'interfonds doit être inscrite en **cadre de référence réglementaire pour la mise en œuvre des politiques européennes et des programmes régionalisés européens**³. Cela permet un accès optimisé aux fonds européens et évite de se restreindre au FEADER lorsqu'il s'agit de financer des projets de développement ruraux.

Pour cela, il faut miser sur des stratégies territoriales globales et intégrées afin de pouvoir mobiliser de manière convergente et proactive toutes les ressources budgétaires de l'Union Européenne. Il faut privilégier un financement de stratégies territoriales plutôt que d'opérations isolées en fonctionnant par **contractualisation pluriannuelle d'objectifs**.

Engager des contrats s'inscrivant dans la durée est capital face à une situation où les porteurs de projets ont de grandes difficultés à capter les fonds européens en raison de lourdeurs administratives et de défaut d'ingénierie. Cela peut nécessiter d'organiser la ressource humaine des collectivités (EPCI, PETR) avec un véritable organigramme à l'image d'une entreprise afin de mener à bien la stratégie territoriale et sa contractualisation.

Le rôle de la future Agence Nationale de Cohésion Territoriale (ANCT) est également essentiel pour mutualiser les moyens d'ingénierie, et assurer une fonction de guichet unique coordinateur.

De plus, les territoires ayant défini une stratégie de développement intégrée peuvent solliciter un autre outil européen plus élargi : l'Investissement Territorial Intégré (ITI). Cet instrument est mobilisable quelle que soit la nature du territoire, urbain ou rural, et il donne également la possibilité de combiner plusieurs fonds (FEDER, FSE, fonds de cohésion, FEADER, FEAMP). Contrairement à l'approche CLLD/LEADER, l'approche ITI ne détermine pas la façon de fonctionner pour les prises de décisions, un fonctionnement ascendant n'est pas obligatoire. La démarche peut être descendante, ascendante ou mixte. Une opération de développement local menée par des acteurs locaux peut donc par exemple s'inscrire dans le cadre d'une stratégie territoriale intégrée mise en œuvre via un ITI.⁴

De tels instruments ne sont pas réservés aux villes et les territoires ruraux doivent également se les approprier.

La Dimension collaborative de l'Europe

Les problématiques liées aux ruralités ne sont pas exclusives au territoire français. La plupart d'entre elles se retrouvent dans l'ensemble des États membres de l'Union européenne. Pour former les solutions nous gagnons donc à apprendre les uns des autres mais aussi à créer de nouvelles dynamiques coopératives. **L'importance de la dimension collaborative de l'Europe n'est pas à négliger**. Son cadre soutient et incite les échanges et les coopérations entre les différents acteurs européens de la ruralité.

La politique de Coopération Transfrontalière Européenne (CTE) dispose de plusieurs programmes qui lui sont propres, le plus important étant le programme Interreg soutenu par le FEDER⁵. Mais la

³ Proposition défendue par RED (*Communication de RED pour les élections européennes, Plaidoyer pour une Europe proche des citoyens et qui mise sur tous ses territoires !*, avril 2019)

⁴ Voir *Politique de Cohésion 2014-2020, ITI*

⁵ Pour plus d'informations sur la CTE : <http://www.espaces-transfrontaliers.org/ressources/programmes-europeens/?print=906>

coopération transfrontalière est également encouragée et financée au sein des approches CLLD/LEADER et ITI.

Par ailleurs, avec la déclaration de Cork 2.0, la commission européenne a mobilisé ses États membres pour penser ensemble le développement rural et se donner des orientations. À la suite de cela sont nés des concepts et mouvements européens tels que le rural proofing ou les smart villages.

L'union Européenne est également à l'initiative d'une expérimentation sur le sujet de la coopération entre urbain et rural : RURBAN.⁶

Que ce soit des initiatives ascendantes qui partent des acteurs des territoires ou des initiatives qui sont lancées par l'Europe et ses Etats membres, de nombreux projets de coopérations européens voient le jour et méritent une attention particulière.

De plus, en France comme dans les autres pays européens, ce sont de nombreuses initiatives locales innovantes qui naissent un peu partout sur les territoires. Il est souvent évoqué l'importance de capitaliser ces initiatives afin de diffuser les bonnes pratiques et les essaimer, cela est d'autant plus intéressant et enrichissant de le faire à l'échelle européenne. Des projets allant dans ce sens :

- Access'R (www.accessr.eu)

Le projet Access'R est porté par Leader France en partenariat avec des acteurs français (dont l'ANNR) et européens. L'objectif est d'identifier les bonnes pratiques en matière de revitalisation de l'offre de services, de les capitaliser au sein d'un guide méthodologique et de les diffuser/démultiplier sur un large territoire.

- SIMRA : (<http://www.simra-h2020.eu/>)

L'innovation sociale dans les zones rurales marginalisées (Simra) est un projet financé par le programme de recherche et d'innovation de l'Union européenne Horizon 2020. Simra cherche à faire avancer la compréhension de l'innovation sociale et la gouvernance d'innovation dans l'agriculture, la foresterie et le développement rural, et comment les stimuler, en particulier dans les zones rurales marginalisées à travers l'Europe.

⁶ https://ec.europa.eu/regional_policy/fr/policy/what/territorial-cohesion/urban-rural-linkages/